

Statistiques communautaires: programme 2003-2007

2001/0281(COD) - 13/01/2009 - Document de suivi

Ce document de travail des services de la Commission contient le résumé du rapport d'évaluation sur le programme statistique communautaire (PSC) 2003-2007 qui a été menée sur une période de 13 mois, à partir d'octobre 2007. En mars 2008, un rapport d'évaluation intermédiaire a été présenté, contenant des éléments factuels ainsi que des orientations, mais pas de conclusions définitives.

Au cours de la période considérée, davantage d'informations qualitatives ont été recueillies et traitées. L'ensemble de ce processus a abouti à un rapport d'évaluation, résumé dans le présent document.

Le document donne un aperçu des principales conclusions en ce qui concerne: (i) la pertinence du programme, (ii) l'état d'avancement des activités, (iii) le niveau de satisfaction et les besoins des utilisateurs, (iv) le développement du système statistique européen (SSE) en regard de la subsidiarité; (v) les ressources humaines et la productivité interne, (vi) le dialogue et l'interaction entre les utilisateurs et les partenaires, (vii) la qualité des produits et des services, et (viii) le suivi de la mise en œuvre.

L'évaluation conduit également à formuler les principales recommandations suivantes:

Liens entre le PSC et les programmes de travail annuels : en vue d'améliorer la transparence des activités d'Eurostat et de veiller à ce que le programme, conçu pour une durée de 5 ans, prévoie le cadre de référence nécessaire au sein duquel les différentes unités d'Eurostat élaboreront les programmes annuels, les programmes annuels devraient se référer explicitement à la durée de 5 ans. En outre, les programmes annuels devraient être utilisés comme un moyen de s'adapter aux besoins nouveaux et émergents dans la société que le programme ne peut anticiper et de faire face aux nouvelles demandes de statistiques.

Suivi : le suivi du programme peut être réalisé en établissant un lien plus étroit entre le programme et les programmes annuels et, ensuite, par le choix et/ou la définition de quelques indicateurs clés fournissant des informations sur le respect des objectifs opérationnels et stratégiques au cours de la période de programmation.

Équilibrer la demande et les ressources : le rapport note une augmentation de la demande de statistiques provenant des directions générales (DG). Malgré tous les efforts déployés pour assurer l'efficacité et l'efficacité du côté des fournisseurs d'informations, le recours à de nouvelles hausses de productivité pour répondre à la demande croissante de données complexes et sophistiquées a certaines limites. Cette situation exige tout à la fois une augmentation de ressources humaines et une réflexion stratégique concernant la demande. Il s'agit d'améliorer la définition des priorités, de simplifier la législation, d'évaluer au préalable la charge et les incidences des nouvelles demandes et de passer en revue les besoins en termes de ressources.

La confiance: la confiance et la collaboration entre les différents acteurs sont essentielles au bon fonctionnement du SSE. Elle doit être renforcée dans un souci d'intérêt commun pour l'amélioration de la qualité des statistiques.

Élargissement: l'intégration des nouveaux instituts nationaux de statistique devrait être poursuivie afin d'assurer que les statistiques des nouveaux États membres soient complètes et disponibles pour les utilisateurs du site web et des bases de données.

Qualité: la démarche et les méthodes utilisées pour mesurer la qualité devraient être davantage similaires pour toutes les parties d'Eurostat, et être utilisées pour l'ensemble de l'organisation Eurostat. Le développement d'un cadre clair et cohérent de surveillance de la qualité cadre serait une prochaine étape.